

CONCOURS CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Tout-en-un

Pierre Beck (dir.)

Cadre supérieur titulaire de plusieurs concours administratifs, il est chargé de cours de méthodologie aux concours de la fonction publique et assure des missions de correction dans le cadre de nombreuses préparations aux concours

Frantz Badufle

Professeur agrégé de sciences économiques et sociales à la maison d'éducation de la Légion d'honneur

Jean-François Bocquillon

Professeur agrégé d'économie et de gestion en classes préparatoires à l'expertise comptable

Anne-Marie Vallejo-Bouvier

Professeure agrégée d'économie et de gestion en classes préparatoires à l'expertise comptable

Martine Mariage

Professeure agrégée d'économie et de gestion en classes préparatoires à l'expertise comptable

Marie-Virginie Speller

Professeure de mathématiques, elle accompagne des candidats pour la préparation de concours

Directeur artistique : Élisabeth Hébert
Image de couverture : © contrastwerkstatt – Adobe Stock
Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2021

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-082380-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

De candidat à professionnel¹	XIV
1. Présentation générale du concours externe	XIV
2. Nature des épreuves	XIV
3. Programme des épreuves	XV
4. Après le concours	XV

Pré-admissibilité

Fiches de connaissances générales

1. L'épreuve écrite de pré-admissibilité	2
1. Caractéristiques de l'épreuve	2
2. La gestion de l'épreuve	2
2. Le QCM de connaissances générales	3
1. Objectif	3
2. Méthode	3
3. Astuces et conseils	3
3. Les institutions européennes	4
1. Le Conseil européen	4
2. Le Conseil de l'Union européenne	4
3. La Commission européenne	5
4. Le Parlement européen	5
5. La Cour de justice de l'Union européenne	5
6. La Cour des comptes européenne	6
7. La Banque centrale européenne	6
4. L'euro	7
1. Les caractéristiques de l'euro	7
2. Les raisons de l'euro	7
3. Les inconvénients de l'euro	8
4. Les avantages de l'euro	8
5. Quelques capitales à connaître	9
6. Les ONG	10

7. La Cour pénale internationale	11
1. Les caractéristiques de la CPI	11
2. Les raisons de la CPI	11
3. Les règles relevant de la CPI	11
8. Les élections	12
9. La loi	13
1. Le périmètre de la loi	13
2. La promulgation de la loi	14
10. La Constitution française	15
1. Les caractéristiques de la Constitution	15
2. La jurisprudence constitutionnelle	15
3. L'avenir de la Constitution	16
11. La question prioritaire de constitutionnalité (QPC)	17
1. Les caractéristiques et conditions de la QPC	17
2. Le caractère prioritaire de la QPC	17
3. Les effets de la QPC	17
12. Les vers et citations célèbres	18
1. Les vers célèbres	18
2. Les citations célèbres	19

Pré-admissibilité

Fiches de français

13. Le QCM de français	22
1. Objectif	22
2. Méthode	22
3. Astuces et conseils	22
14. Quelques écrivains célèbres et leurs œuvres	23
15. Le genre de certains noms	25
16. Quelques personnages littéraires et noms communs	26
17. Les figures de style	28
18. Les accords du participe passé	29
1. Les 6 règles ou exceptions à connaître	29
2. Les erreurs classiques	30
19. L'accent circonflexe	31
1. Les 6 règles à retenir	31
2. Les erreurs classiques	31

20. Les pluriels	32
1. Les 9 règles à retenir	32
2. Les erreurs classiques	33
21. Le doublement des consonnes	34
1. Les 8 règles à retenir	34
2. Les erreurs classiques	35
22. Les mots les plus mal orthographiés	36
23. Les expressions incorrectes	38
1. Les erreurs classiques	38

Pré-admissibilité

Fiches de mathématiques

24. Le QCM de mathématiques	40
1. Objectif	40
2. Méthode	40
3. Astuces et conseils	40
25. Ensembles de nombres	41
26. Calcul mental	42
1. Les vingt premiers carrés	42
2. Les douze premiers cubes	42
3. Les tables de 11 et 12	42
4. Les puissances de 2 et 3	42
5. Les identités remarquables	42
27. Divisibilité	44
1. Quelques définitions...	44
28. Fractions, puissances, racines	46
1. Les fractions	46
2. Les puissances	46
3. Les racines carrées	46
29. Pourcentages	48
30. Conversions	49
1. Conversions de distances, masses et volumes	49
2. Conversions de superficies	49
3. Conversions de volumes	49
4. Conversions de durées	49
5. Conversions de vitesses	49

31. Développement et factorisation	51
1. Développer une expression	51
2. Factoriser une expression	51
32. Équations et inéquations	53
1. Équations	53
2. Inéquations	53
3. Équations du second degré	54
33. Systèmes	56
1. Systèmes d'équations	56
2. Systèmes d'inéquations	56
34. Géométrie et géométrie analytique	58
1. Périmètres, aires et volumes	58
2. Théorèmes célèbres	58
3. Droites remarquables d'un triangle	59
4. Géométrie analytique	59

Pré-admissibilité

Fiches de raisonnement logique

35. Le QCM de raisonnement logique	62
1. Objectif	62
2. Méthode	62
3. Astuces et conseils	62
36. Les suites logiques de chiffres	63
37. Les suites logiques de figures	65
38. Les dominos	66
39. Les progressions	67
40. La compréhension de texte	69
41. Chassez l'intrus	70
42. Les couples de lettres	72
43. Les problèmes classiques	74
44. Les proportions	76
45. Les calculs rapides	78
46. Les combinaisons chiffrées	79

Admissibilité

Épreuve écrite n° 1 : Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier

47. Présentation de l'épreuve	82
1. Caractéristiques de l'épreuve	82
2. Gestion de l'épreuve	82
48. Conseils méthodologiques et bons réflexes pour chaque étape	83
1. Les exigences de l'épreuve de questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier	83
2. L'identification et l'explication des blocages psychologiques	85
3. Élaboration de la liste des différents écueils rencontrés	94
4. Rappel des principes méthodologiques à appliquer de manière itérative	95
49. 10 exercices corrigés pour réussir cette épreuve étape par étape	98
1. Exercice 1 : Réussir l'examen du libellé	98
2. Exercice 2 : Corriger un travail d'examen du libellé	99
3. Exercice 3 : Bien comprendre les questions	100
4. Exercice 4 : Examiner le sommaire	101
5. Exercice 5 : Corriger un travail d'examen du sommaire	105
6. Exercice 6 : Savoir survoler un dossier	107
7. Exercice 7 : S'entraîner à lire vite et bien	115
8. Exercice 8 : La synthèse d'un texte court en 1 ou 2 phrases	118
9. Exercice 9 : La reformulation d'expressions mal rédigées	120
10. Exercice 10 : La rédaction d'intitulés pertinents et son corrigé	121

Admissibilité

Épreuve écrite n° 2 (au choix) : Mathématiques

50. L'option mathématiques	124
1. Caractéristiques de l'épreuve	124
2. Gestion de l'épreuve	124
51. Domaine de définition d'une fonction	125
1. Le domaine de définition d'une fonction quotient	125
2. Le domaine de définition d'une fonction racine	125
3. Le domaine de définition d'une fonction logarithme	126

52. Axe et centre de symétrie d'une fonction	128
1. Fonction paire et fonction impaire	128
2. Changement de repère	129
3. Axe et centre de symétrie d'une fonction	130
53. Limites et asymptotes	132
1. Formes indéterminées	132
2. Terme de plus haut degré	132
3. Quantité conjuguée	132
4. Simplification d'un quotient	132
5. Taux de variation	133
6. Croissances comparées	133
7. Asymptotes	133
54. Dérivées et sens de variation d'une fonction	136
1. Tableau des dérivées	136
2. Sens de variations d'une fonction	136
55. Les fonctions usuelles	139
1. Les fonctions affines	139
2. La fonction carrée	139
3. La fonction cube	140
4. La fonction racine carrée	140
5. La fonction inverse	140
6. La fonction logarithme népérien	141
7. La fonction exponentielle	141
8. La fonction valeur absolue	142
56. Primitives et intégrales	144
1. Tableau des primitives usuelles	144
2. Intégrales	144
57. Les suites	148
1. Les suites arithmétiques et géométriques	148
2. Sens de variation d'une suite	148
3. Convergence d'une suite	149
4. Les suites récurrentes	149
58. Dénombrement	153
1. Les tirages avec ou sans remise	153
2. Les anagrammes	153
59. Probabilités	155
1. Les différentes formules	155
2. Arbre de probabilité	155
3. Le point sur les lois discrètes	156

60. Compléments en géométrie	160
1. Norme d'un vecteur	160
2. Vecteur directeur d'une droite	160
3. Vecteur normal à une droite, à un plan	160
4. Distance d'un point à une droite, à un plan	160
5. Produit scalaire	161
6. Produit vectoriel	161
7. Intersection de 2 droites, de 2 plans ou de 3 plans	162

Admissibilité

Épreuve écrite n° 2 (au choix) : Comptabilité privée

61. L'option comptabilité privée	166
1. Caractéristiques de l'épreuve	166
2. Gestion de l'épreuve	166
62. Introduction à la comptabilité	167
1. Règles de base de la comptabilité	167
2. La comptabilité et la gestion de l'entreprise	168
63. Les traitements en comptabilité financière	169
1. Les opérations commerciales	169
2. Les opérations de trésorerie	171
3. Les opérations d'acquisition et de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	172
4. Les opérations financières	174
5. Les rémunérations du personnel	176
6. Les opérations avec l'État et les organismes divers	178
7. Les opérations de fin d'exercice	180
8. La balance et les documents de synthèse	185
9. Les opérations postérieures à la clôture de l'exercice	186
64. L'analyse fonctionnelle des documents de synthèse	188
1. L'analyse du compte de résultat	188
2. L'analyse du bilan	190
3. Le tableau de financement	192
65. Le calcul et l'analyse des coûts	194
1. La diversité des coûts	194
2. Les coûts complets	194
3. Les coûts partiels	196
66. La gestion prévisionnelle	198
1. La diversité des budgets	198
2. Le bilan et le compte de résultat prévisionnels	199
3. Le plan d'investissement et de financement	199

Épreuve écrite n° 2 (au choix) : Éléments d'économie

67. L'option éléments d'économie	202
1. Caractéristiques de l'épreuve	202
2. Gestion de l'épreuve	202
68. Conseils méthodologiques	203
1. Méthodologie générale : savoir, savoir-faire, faire savoir	203
2. Conseils de méthodes	205
69. Accumulation du capital, organisation du travail et croissance économique	207
1. La croissance, ses fluctuations, ses limites	207
2. Accumulation du capital, progrès technique et croissance	209
3. Monnaie et financement de l'économie	209
4. Les politiques de régulation économique	211
5. Organisation du travail et croissance	212
6. Croissance, progrès technique et emploi	213
70. Inégalités, conflits et cohésion sociale : la dynamique sociale	215
1. Stratification sociale et inégalités	215
2. Enjeux et déterminants de la mobilité sociale	216
3. Idéal démocratique et inégalités	217
4. Conflits et mobilisation sociale	219
5. Intégration et solidarité	221
6. La protection sociale et les solidarités collectives	223
71. Les enjeux de l'ouverture internationale	224
1. Internationalisation des échanges et mondialisation	224
2. Intégration européenne et politiques économiques et sociales	229
72. Techniques quantitatives élémentaires	232
1. Mesurer une évolution	232
2. Coefficients budgétaires	233
3. Propensions et élasticités	233
4. Valeur et volume (nominal, réel)	235
5. Moyennes arithmétiques et géométriques	236
6. Dispersion et disparité	236
7. Concentration : courbe de Lorenz	238
8. Productivité et coûts de production	238
9. Représentations graphiques	239

73. L'option bases juridiques	242
1. Caractéristiques de l'épreuve	242
2. Gestion de l'épreuve	242
74. Les sources du droit	243
1. Les sources fondamentales du droit objectif	243
2. Les autres sources du droit	245
75. L'État et l'exercice du pouvoir	247
1. L'État	247
2. Le pouvoir	248
3. Les régimes politiques	248
76. L'organisation administrative de la France	250
1. L'administration centrale	250
2. L'administration territoriale décentralisée	252
77. L'organisation constitutionnelle de la France	254
1. Le président de la République	254
2. Le Premier ministre	255
3. Le Parlement	256
78. Les personnes	258
1. La personne juridique	258
2. Le cas particulier de l'incapacité des personnes physiques	259
79. Les droits et les biens	261
1. Droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux	261
2. La composition du patrimoine	261
3. Les caractéristiques du patrimoine	261
4. Les biens	262
80. La famille	263
1. La notion de famille	263
2. Le couple	263
3. La filiation	266
81. Actes et faits juridiques	267
1. L'acte juridique	267
2. Le fait juridique	267
82. La formation du contrat	268
1. La négociation du contrat	268
2. Les conditions de formation du contrat	268
3. Les sanctions des conditions de formation	270

83. L'exécution du contrat	271
1. Les obligations contractuelles	271
2. Le paiement, mode normal d'exécution	272
3. Les sanctions de l'inexécution	272
84. La responsabilité civile	274
1. Les fonctions de la responsabilité délictuelle extracontractuelle	274
2. La mise en œuvre de la responsabilité délictuelle extracontractuelle	274
85. Le commerçant	276
1. La qualité de commerçant	276
2. Les activités commerciales	276
3. Le statut personnel du commerçant	278
4. Les conséquences de l'activité commerciale	278
5. Le fonds de commerce	279
86. Les sociétés	280
1. Les sociétés civiles et commerciales	280
2. Les sociétés commerciales	280
3. Les éléments constitutifs du contrat de société	281
4. La création d'une personne morale	282
87. Les instruments de paiement	284
1. Le virement	284
2. Le chèque	284
3. La carte de paiement et de crédit	286
88. Les instruments de crédit aux entreprises	287
1. Le prêt d'argent	287
2. Les crédits avec mobilisation de créances	287
3. Les crédits sans mobilisation de créance	288
89. Le droit de la concurrence	289
1. La concurrence déloyale	289
2. Les pratiques anticoncurrentielles	289
3. Les pratiques restrictives de concurrence	290
4. La concentration des entreprises	291
90. Le droit de la consommation et la protection du consommateur	292
1. L'achat de biens ou de prestations de services	292
2. Le crédit à la consommation	293
91. La fiscalité et l'entreprise	295
1. Principes généraux de la fiscalité française	295
2. L'imposition des bénéfices	296

Admissibilité

Épreuve orale : Entretien avec le jury

92. L'entretien avec le jury	298
1. Caractéristiques de l'épreuve	298
2. Gestion de l'épreuve	298
93. Rendre dynamique sa présentation orale	299
1. Exercice 1	300
94. Valoriser son parcours	305
1. Exercice 2	305
95. Répondre aux questions du jury	308
1. Exercice 3	308
2. Exercice 4	309

Sujets corrigés

Sujet 1 : QCM – session 2021	312
Sujet 2 : QCM – session 2019	334
Sujet 3 : QCM – sujet inédit	351
Sujet 4 : Questions/Cas pratique – session 2020	365
Sujet 5 : Mathématiques – session 2020	397
Sujet 6 : Comptabilité privée – session 2020	418
Sujet 7 : Éléments d'économie – session 2020	438
Sujet 8 : Bases juridiques – session 2020	447
Sujet 9 : Épreuve d'admission – Épreuve orale	459

De candidat à professionnel¹

1 Présentation générale du concours externe

Titulaire d'un baccalauréat, vous souhaitez participer notamment à la gestion des collectivités publiques, au recouvrement et au contrôle des impôts.

La richesse des missions dévolues à la direction générale des finances publiques vous offre la possibilité d'exercer des activités très diversifiées dont les principales sont :

- dans un service des impôts des particuliers (SIP) ou dans un service des impôts des entreprises (SIE), vous pourrez participer à la mission d'accueil, de gestion fiscale, de recouvrement et de contrôle sur pièces ;
- la participation à l'exécution du budget de l'État, ou celui des collectivités locales ;
- l'aide à l'élaboration de prestations d'expertise et de conseil financier auprès des décideurs locaux ou des entreprises ;
- dans une DDFiP/DRFiP, vous pourrez exercer votre métier de contrôleur sur des fonctions supports au sein d'un service des ressources humaines, de la formation professionnelle ou encore du budget-logistique ;
- plus généralement, en tant que contrôleur dans le réseau dans une direction locale ou en administration centrale, vous collaborerez aux travaux des rédacteurs.

2 Nature des épreuves

a. Épreuve écrite de pré-admissibilité

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique.

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury. Les points obtenus à cette épreuve seront pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

Durée : 1 h 30 – coefficient 2, note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire.

b. Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve écrite n° 1

Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier. Le dossier ne peut excéder vingt pages.

Durée : 3 heures – coefficient 4, note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire.

1. Source : [economie.gouv.fr/recrutement/controleur-des-finances-publiques-2eme-classe-externe].

Épreuve écrite n° 2

Au choix du candidat :

- résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;
- composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

Durée : 3 heures – coefficient 3, note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire.

Épreuve écrite n° 3 (facultative)

Traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien.

Durée : 1 h 30 – coefficient 1, seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

À noter

Cette épreuve n'est pas traitée dans cet ouvrage.

c. Épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury, notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Durée : 25 minutes – coefficient 6, note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire.

3 Programme des épreuves

Le programme des épreuves est fixé par l'arrêté du 19 mai 2011, disponible sur le site [économie.gouv.fr/recrutement].

4 Après le concours

Formation initiale

Après votre réussite au concours, vous serez nommé contrôleur stagiaire et vous bénéficierez d'une formation en alternance. Celle-ci sera composée d'une formation théorique de 7 mois à l'École nationale des finances publiques à l'établissement de Lyon ou de Noisy-le-Grand, d'un stage d'application de 4 mois et d'une formation premier métier de 1 mois.

Nomination et titularisation

Les lauréats du concours externe de contrôleur des finances publiques N sont nommés contrôleurs stagiaires des finances publiques le 1^{er} octobre N.

Ceux qui auront satisfait au cycle de formation ont vocation à être titularisés avec effet au 1^{er} octobre N + 1.

Rémunération

Vous percevrez, en qualité de contrôleur, une rémunération annuelle nette de 21 560 € en tant que titulaire (rémunération calculée au 1^{er} janvier 2012 pour un contrôleur débutant, en fonction en Île-de-France et hors indemnités liées à des fonctions spécifiques).

Perspectives d'évolution administrative

Vous pourrez accéder, par concours ou par promotion interne, aux emplois de contrôleur principal et d'inspecteur des finances publiques et vous orienter ensuite vers le concours d'inspecteur principal qui donne accès aux fonctions d'encadrement supérieur des finances publiques.

Pré- admissibilité

1

Fiches de connaissances générales

- L'épreuve écrite de pré-admissibilité
- Le QCM de connaissances générales
- Les institutions européennes
- L'euro
- Quelques capitales à connaître
- Les ONG
- La Cour pénale internationale
- Les élections
- La loi
- La Constitution française
- La question prioritaire de constitutionnalité (QPC)
- Les vers et citations célèbres

1 Caractéristiques de l'épreuve

Durée : 1 heure 30 minutes – **Coefficient :** 2

Optique du jury : sélectionner des candidats curieux des thématiques d'actualité et ayant des connaissances solides ; évincer ceux qui croient savoir.

L'épreuve de pré-admissibilité consiste en une série de 54 questions composée de quatre questionnaires :

- un questionnaire connaissances générales ;
- un questionnaire de français ;
- un questionnaire de mathématiques ;
- un questionnaire de raisonnement.

Le nombre de questions peut varier d'une année sur l'autre (une à deux par discipline). Il s'agit de questions à quatre propositions.

2 La gestion de l'épreuve

a. L'optimisation du temps

Traiter 54 questions en une heure et demie, cela revient à passer en moyenne une minute 40 secondes par question.

- Lisez attentivement chaque question pour éviter l'erreur basique (ex. : « lequel n'a pas été roi ? », ne lisez pas « lequel a été roi ? »).
- Identifiez rapidement les questions qui peuvent vous demander plus de temps pour ne pas rester bloqué. Il faut savoir délaissier une question complexe pour éviter de dégrader le reste de l'exercice par manque de temps.
- Fonctionnez par élimination si vous commencez à douter de vous.
- Gardez un peu de temps pour vérifier vos réponses et calculs.

b. La gestion du stress

- Passez à la question suivante afin de ne pas perdre de temps sans paniquer.
- Acceptez de douter et tentez de répondre à la question sans regarder les propositions dans un premier temps.
- Ne répondez surtout pas au hasard, toute réponse erronée est sanctionnée.

1 Objectif

Appréhender certaines notions essentielles susceptibles d'être évoquées en QCM.

Cette sélection de 10 fiches présente le double intérêt de proposer des thématiques issues du programme des épreuves mais aussi de sélectionner des sujets nationaux et internationaux. Ces fiches ne sont évidemment pas exhaustives mais orienteront clairement vos révisions de manière efficace et synthétique. Même si ces QCM déroutent devant la masse de connaissances, ces 10 thèmes ont été conçus au regard des annales des sessions précédentes et répartis en 3 groupes :

- les sujets d'ordre international ;
- les sujets d'ordre national ;
- les sujets d'ordre littéraire.

2 Méthode

Lire ces fiches avec attention en essayant d'imaginer des questions.

Avancez dans vos révisions par grands thèmes de manière à mieux organiser votre planning de préparation. Commencez par exemple par les questions d'ordre international puis d'ordre national, cela structurera votre travail et aura l'avantage de vous rassurer.

3 Astuces et conseils

Bien souvent, les concepteurs de ces QCM cherchent à déceler celui qui « sait » de celui qui « croit savoir ». Aussi, beaucoup de questions visent des thèmes ou des sujets sur lesquels circulent des idées reçues (ex. : la capitale de l'Australie, qui n'est pas Sydney, mais Canberra).

Objectifs

- **Objectif :** Bien cerner le périmètre de ces institutions pour éviter toute confusion. Les concepteurs de sujets sont très friands de ce type de thématique car elles sont toujours d'actualité, souvent confondues et souvent délaissées des préparants non-juristes.
- **Méthode :** N'hésitez pas à faire des associations d'idées rapides pour éviter toute confusion. À chaque institution, associez rapidement un lieu, des acteurs et une fonction. Ainsi vous brasserez rapidement plusieurs questions possibles et serez mieux armés pour y faire face.
- **Astuces et conseils :** Ne cherchez pas à rentrer dans le détail, car il n'est pas exigé un niveau juridique très élevé. Il est en revanche primordial de connaître les éléments qui suivent.

1 Le Conseil européen

Composition : Les chefs d'État ou de Gouvernement des États membres, son président et du président de la Commission. Présidé par Charles Michel (depuis le 1^{er} décembre 2019). Il est assisté par le secrétariat général du Conseil.

Rôle : Il définit les orientations de politiques générales de l'Union européenne. Il se prononce par consensus ou à l'unanimité selon le traité.

Lieu : Il se réunit à Bruxelles.

2 Le Conseil de l'Union européenne

Composition : Les ministres des États membres. Sa présidence est assurée à tour de rôle par les États membres. Le Conseil est présidé à tour de rôle par chaque État membre pour une période de six mois selon un ordre préétabli.

Rôle : Le Conseil est le principal centre de décision politique de l'Union européenne. Il a un rôle de décision et de coordination. Il exerce un pouvoir législatif, généralement en codécision avec le Parlement européen. Il assure la coordination des politiques économiques générales des États membres. Il définit et met en œuvre la politique étrangère et de sécurité commune, sur la base des orientations définies par le Conseil européen. Il conclut les accords internationaux et assure la coopération.

Lieu : Les ministres se réunissent à Bruxelles en fonction de la question inscrite à l'ordre du jour.

3 La Commission européenne

Composition : 28 commissaires nommés d'un commun accord par les États membres après vote d'investiture du Parlement européen et présidés par Jean-Claude Juncker (depuis le 1^{er} novembre 2014). Ils sont complètement indépendants de leurs États membres et représentent l'intérêt général de l'Union européenne uniquement. Ils sont collectivement responsables devant le Parlement. Chaque État membre dispose d'un seul commissaire dont le mandat est de cinq ans. Chaque commissaire européen s'occupe de domaines bien spécifiques (pêche, transports, politique régionale, etc.).

Rôle : Administration centrale de la Communauté, elle élabore les propositions de lois européennes soumises au vote du Conseil de l'Union et du Parlement européen. Elle veille à l'application des traités et de la législation européenne (« gardienne des traités ») et est chargée de l'exécution du budget annuel de l'UE.

Lieu : Les commissaires se réunissent une fois par semaine à Bruxelles. Les réunions qui ont lieu pendant la semaine de la session plénière du Parlement européen sont toutefois tenues à Strasbourg.

4 Le Parlement européen

Composition : 751 députés (élus au suffrage universel direct pour 5 ans) venant des 28 pays de l'Union européenne. Ces députés représentent les 500 millions de citoyens de l'Union européenne. Le Parlement européen dispose d'un président, élu pour une période de deux ans et demi : l'italien David Sassoli.

Rôle : Le Parlement participe directement à l'élaboration des règlements et des directives européennes (en collaboration avec la Commission et le Conseil de l'Union européenne). Il constitue avec le Conseil de l'Union l'autorité budgétaire de l'Union européenne. C'est lui qui arrête le budget définitif de l'Union européenne et peut aussi le rejeter en bloc. Enfin, il organise son travail à l'aide de plusieurs commissions parlementaires.

Lieu : Le siège du Parlement se trouve à Strasbourg où se tiennent toutes les sessions plénières de l'institution ainsi que la session budgétaire. Des sessions additionnelles se tiennent à Bruxelles tandis que le secrétariat général du Parlement se trouve au Luxembourg.

5 La Cour de justice de l'Union européenne

Composition : 28 juges, 11 avocats généraux et un greffier. Indépendants, ils sont nommés pour six ans d'un commun accord par l'ensemble des États membres.

Rôle : Saisie par toute partie (institution communautaire, État membre, personne physique ou morale) à l'occasion d'un litige mettant en cause un acte ou une institution communautaire, elle veille au respect du droit européen et assure l'application du droit communautaire.

Lieu : Elle a son siège au Luxembourg.

6 La Cour des comptes européenne

Composition : 28 membres nommés pour six ans par le Conseil de l'Union.

Rôle : Elle est responsable du contrôle du budget communautaire, assure la bonne gestion financière de l'UE et contrôle la légalité et la régularité de toutes les recettes et les dépenses de la Communauté.

Lieu : Elle est installée au Luxembourg.

7 La Banque centrale européenne

Composition : Le Conseil des gouverneurs comprend la présidente de la BCE : Christine Lagarde, le vice-président et quatre autres membres.

Rôle : La BCE doit maintenir la stabilité des prix au sein de la zone euro et, par conséquent, préserver le pouvoir d'achat de l'euro. La zone euro comprend 19 pays de l'Union européenne qui ont adhéré progressivement à l'euro depuis 1999. Elle contrôle l'offre de monnaie, surveille l'évolution des prix.

Lieu : Elle se réunit deux fois par mois à l'Eurotower à Francfort.

Rappel

Pays membres	Année d'adhésion	Pays membres	Année d'adhésion
Allemagne	1957	Italie	1957
Autriche	1995	Lettonie	2004
Belgique	1957	Lituanie	2004
Bulgarie	2007	Luxembourg	1957
Chypre	2004	Malte	2004
Croatie	2013	Pays-Bas	1957
Danemark	1973	Pologne	2004
Espagne	1986	Portugal	1986
Estonie	2004	République tchèque	2004
Finlande	1995	Roumanie	2007
France	1957	Royaume-Uni	1973
Grèce	1981	Slovaquie	2004
Hongrie	2004	Slovénie	2004
Irlande	1973	Suède	1995

Objectifs

- **Objectif** : Retenir les éléments objectifs et essentiels d'un thème très vaste, sujet à polémique. Il est évident que la dimension économique et financière est omniprésente dans un concours de la DGFIP. Aussi, vous avez tout intérêt à vous remémorer les grands axes de la monnaie unique.
- **Méthode** : Associez une date à un événement marquant pour ne rien oublier et surtout ne rien inventer. Beaucoup de choses ont été écrites sur l'euro si bien que l'on ne sait plus vraiment ce qu'il faut retenir mais surtout ce qui relève de la réalité ou de l'interprétation journalistique. Soyez rigoureux sur chacune des étapes et sur les raisons qui ont poussé à sa création. La fiche ci-dessous va vous y aider.
- **Astuces et conseils** : Ne cherchez pas à rentrer dans le détail car il n'est pas exigé un niveau juridique très élevé. Il est en revanche primordial de connaître les éléments qui suivent.

1 Les caractéristiques de l'euro

L'idée d'une monnaie unique a germé en 1988 à l'occasion du Sommet européen de Hanovre. Le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, a confirmé cet engagement et a adopté la monnaie unique.

L'euro est la monnaie unique qui a remplacé en 1999 les monnaies nationales de plusieurs États membres de l'Union européenne (UE), qui forment la « zone euro ». En 2018, celle-ci regroupe 19 des 28 États membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal (ces 11 États depuis janvier 1999), la Grèce (depuis le 1^{er} janvier 2001), la Slovénie (depuis le 1^{er} janvier 2007), Chypre et Malte (depuis le 1^{er} janvier 2008), la Slovaquie (depuis le 1^{er} janvier 2009), l'Estonie (depuis le 1^{er} janvier 2011), la Lettonie (depuis le 1^{er} janvier 2014) et la Lituanie (au 1^{er} janvier 2015).

Au 1^{er} janvier 1999, l'euro est devenu officiellement la monnaie légale des 11 premiers membres de la zone euro. Les pièces et billets n'ont été mis en circulation que le 1^{er} janvier 2002 dans l'ensemble de la zone.

2 Les raisons de l'euro

L'Union européenne (UE) a créé l'euro pour sept raisons principales.

- Concurrencer l'omniprésence monétaire du dollar.
- Faciliter la libre circulation des capitaux.
- Protéger le marché communautaire.
- Accroître la compétitivité des entreprises européennes.

- Répondre à l'instabilité des monnaies nationales.
- Éviter les coûts des opérations de change et la spéculation sur les taux de change pour les entreprises et les particuliers.
- Stimuler la coopération et la coordination européenne.

3 Les inconvénients de l'euro

- L'accélération de l'inflation.
- L'adaptation des caisses enregistreuses, des distributeurs automatiques de billets et des logiciels de comptabilité.
- La complexité du double affichage durant environ 10 ans.

4 Les avantages de l'euro

- La suppression des commissions de change.
- La sécurisation et la stabilisation d'une monnaie unique.
- La facilitation des paiements et des échanges intracommunautaires.
- La libération des mouvements de capitaux.
- Le développement du tourisme intra-européen et des synergies entre entreprises du même continent.
- La convergence et l'harmonisation des prix d'un pays à l'autre au sein de l'UE.
- L'évitement des dévaluations souvent utilisées en cas de crise.

Objectifs

- **Objectif** : Évitez les confusions les plus classiques sur les capitales. Dans ce type de QCM, il est fréquent de retrouver des questions de géographie qui supposent que vous connaissiez certaines capitales mais surtout que vous ne tombiez pas dans certains pièges classiques (ex. : la capitale de l'Inde n'est pas Bombay mais New Delhi).
- **Méthode** : Apprenez par cœur les capitales des pays qui font l'actualité. Vous pouvez facilement autocontrôler cet apprentissage.
- **Astuces et conseils** : Ne croyez pas connaître les capitales, soyez sûr de vous ! (Ex. : Quelle est la capitale du Vatican ?) Vous avez un doute ? Une révision s'impose : utilisez donc le tableau ci-après.

Pays	Capitale
Albanie	Tirana
Arabie Saoudite	Riyad
Azerbaïdjan	Bakou
Bosnie-Herzégovine	Sarajevo
Brésil	Brasilia
Bulgarie	Sofia
Cambodge	Phnom Penh
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
Corée du Nord	Pyongyang
Côte d'Ivoire	Yamoussoukro
Croatie	Zagreb
Émirats arabes unis	Abou Dhabi
Éthiopie	Addis-Abeba
Finlande	Helsinki
Ghana	Accra
Guinée-Bissau	Bissau
Irak	Bagdad
Jordanie	Amman
Kenya	Nairobi
Lettonie	Riga
Libye	Tripoli

Pays	Capitale
Madagascar	Antananarivo
Mali	Bamako
Mongolie	Oulan-Bator
Niger	Niamey
Nigeria	Abuja
Nouvelle-Zélande	Wellington
Pakistan	Islamabad
Paraguay	Asunción
République centrafricaine	Bangui
Salvador	San Salvador
Serbie	Belgrade
Sierra Leone	Freetown
Soudan	Khartoum
Syrie	Damas
Tanzanie	Dar es Salam
Tchad	N'Djaména
Thaïlande	Bangkok
Turkménistan	Achgabat
Turquie	Ankara
Ukraine	Kiev
Uruguay	Montevideo
Vatican	Vatican

Objectifs

- **Objectif** : Connaître la définition et quelques exemples d'ONG. Sujet récurrent en QCM permettant au jury de vérifier la curiosité intellectuelle du candidat.
- **Astuces et conseils** : Bien distinguer les ONG nationales et internationales ! Bien cerner les critères définitionnels.

Définie à l'article 71 de la charte de l'ONU, une **organisation non gouvernementale (ONG)** est un groupement de personnes privées, visant des intérêts publics, qui ne relève ni de l'État ni d'une institution internationale. Personne morale agissant au niveau national ou international, ses 5 caractéristiques sont :

- l'origine privée de sa constitution ;
- le but non lucratif de son action ;
- l'indépendance financière ;
- l'indépendance politique ;
- la notion d'intérêt public.

ONG importantes :

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Action contre la faim
Association médicale mondiale
ATD Quart Monde
Croix-Rouge française
Emmaüs International
Fondation Abbé-Pierre
Handicap International
Ligue des droits de l'Homme
Œuvres de l'Ordre de Malte
Samu Social International
Service de coopération et de développement
Scouts et guides de France
Secours populaire
Sidaction

Urbanistes sans frontières
Amnesty International
Comité international de la Croix-Rouge
Comité international olympique
Greenpeace : association internationale de défense de l'environnement
Handicap International
Médecins sans frontières
Médecins du monde
Observatoire européen du plurilinguisme
Organisation mondiale contre la torture
Reporters sans frontières
Transparency International
Triangle Génération Humanitaire
World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)

Objectifs

- **Objectif** : Connaître les caractéristiques essentielles de cette juridiction méconnue.
- Des questions relatives aux juridictions internationales sont tout à fait envisageables dans ces QCM. Vous devez éviter toutes les idées reçues sur ce type de structure et comprendre les enjeux de la CPI.
- **Méthode** : Retenir les grands axes de la CPI. Cerner les grandes problématiques relatives à la CPI.
- **Astuces et conseils** : Ne cherchez pas à rentrer dans le détail car il n'est pas exigé un niveau juridique très élevé.

1 Les caractéristiques de la CPI

La Cour pénale internationale (CPI), régie par le Statut de Rome, est la première cour pénale internationale permanente créée le 17 juillet 1998 par traité pour contribuer à mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale (le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression).

Financée par les contributions des États et des organisations internationales, la CPI est une organisation internationale indépendante qui n'appartient pas au système des Nations unies. Elle siège à La Haye, aux Pays-Bas.

La CPI juge des personnes et non des États contrairement à la Cour internationale de justice, organe judiciaire de l'ONU chargé de régler les litiges entre les États.

2 Les raisons de la CPI

Contrairement aux tribunaux pénaux internationaux créés pour certains conflits particuliers, la CPI est une cour pénale indépendante et permanente visant à statuer sur des crimes les plus graves afin de ne pas les laisser impunis.

Née des crimes perpétrés en ex-Yougoslavie et au Rwanda et de la création du tribunal spécifique à ces deux conflits, la CPI a répondu à un besoin plus permanent de justice internationale.

3 Les règles relevant de la CPI

L'État ayant reconnu l'existence de la CPI peut saisir le procureur afin d'ouvrir une enquête. Les personnes condamnées peuvent purger leur peine d'emprisonnement dans un État désigné par la Cour.

Élection	Élu	Mode de scrutin	Durée du mandat	Précisions
Municipale	Conseil municipal (lequel élira le maire)	Suffrage universel direct par scrutin majoritaire plurinominal à 2 tours	6 ans	Pour Paris, Lyon et Marseille : scrutin proportionnel de liste à 2 tours
Départementale (cantonale)	Conseil départemental (lequel élira le président du Conseil départemental)	Suffrage universel direct par scrutin majoritaire binominal à 2 tours	6 ans	2 conseillers par canton sont élus
Régionale	Conseil régional (lequel élira le président du Conseil régional)	Suffrage universel direct par scrutin de liste à 2 tours	6 ans	
Législative	577 députés de l'Assemblée nationale	Suffrage universel direct par scrutin de liste à 2 tours	5 ans	1 député par circonscription législative
Sénatoriale	348 sénateurs	Suffrage universel indirect par scrutin majoritaire à 2 tours ou scrutin de liste à la représentation proportionnelle de liste à 2 tours	6 ans. Renouvellement par moitié tous les 3 ans	Les sénateurs sont élus par les grands électeurs (députés, les délégués des conseillers municipaux départementaux et régionaux)
Présidentielle	Président de la République	Suffrage universel direct par scrutin uninominal à 2 tours	5 ans	
Européenne	Députés européens	Suffrage universel direct par scrutin de liste à un seul tour à la représentation proportionnelle	5 ans	

Objectifs

- **Objectif :** Comprendre ce que cette notion revêt globalement.
- **Méthode :** Prenez le temps de bien comprendre les différents mécanismes législatifs. Posez-vous les questions les plus simples : Pourquoi une loi ? Comment fonctionne-t-elle ? Quels sont les différents types de loi ?...
- **Astuces et conseils :** Ne cherchez pas à rentrer dans le détail car il n'est pas exigé un niveau juridique très élevé.

1 Le périmètre de la loi

La loi désigne toute règle générale et impersonnelle résultant d'une volonté collective et dotée de la force contraignante. Elle désigne également les normes juridiques émanant du pouvoir législatif (par opposition aux décrets ou aux règlements qui émanent du pouvoir exécutif).

Définie par l'article 34 de la Constitution, la loi est votée par le Parlement et fixe les règles concernant les droits civiques, les libertés publiques dans plusieurs domaines tels que la nationalité, l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions, la détermination des crimes et délits, la procédure pénale, l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures.

La loi fixe également les règles concernant :

- le régime électoral des assemblées parlementaires, des assemblées locales et des instances représentatives des Français établis hors de France ainsi que les conditions d'exercice des mandats électoraux et des fonctions électives des membres des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ;
- la création de catégories d'établissements publics ;
- les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et militaires de l'État ;
- les nationalisations d'entreprises et les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé.

La loi détermine les principes fondamentaux :

- de l'organisation générale de la défense nationale ;
- de la libre administration des collectivités locales, de leurs compétences et de leurs ressources ;
- de l'enseignement ;
- de la préservation de l'environnement ;
- du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales ;
- du droit du travail, du droit syndical et de la Sécurité sociale.

Les lois de finances déterminent les ressources et les charges de l'État dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique.

Les lois de financement de la Sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu des prévisions de recettes sociales, fixent les objectifs de dépenses de la Sécurité sociale, dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique.

Des **lois de programmation** déterminent les objectifs de l'action de l'État.

2 La promulgation de la loi

Après son adoption, le texte de loi est promulgué par le président de la République ce qui lui donne force exécutoire. Celui-ci peut cependant demander aux deux assemblées une nouvelle délibération s'il ne souhaite pas promulguer. Le Conseil constitutionnel peut donc être saisi de la constitutionnalité du texte.

Après sa signature, la loi est publiée au *Journal officiel de la République française* (JORF ou JO) afin d'être portée à la connaissance du peuple français. Elle n'est applicable que le lendemain de cette publication. Pour qu'elle soit effectivement appliquée, il faut souvent attendre que le Gouvernement prenne les décrets d'application. Ceux-ci définissent les modalités pratiques des dispositions votées par le législateur.